

Détecteur et Appareil Respiratoire Isolant - Sensibilisation ^{UMA}

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (**article L. 4121-1 du code du travail**).

Présentiel - Synchron

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Objectifs

Maîtriser l'utilisation, la vérification et l'entretien du masque auto sauveur et du détecteur
Sensibiliser à l'utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)



Public Visé

Toute personne intervenant en espace confiné avec un ARI autonome ou un narguilé
À l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés, ...) avec le port d'équipement de protection respiratoire.
L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées, tant pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.



Pré Requis

Être âgé(e) de plus de 18 ans

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître l'utilisation des EPI (détecteur, masque auto sauveur)
Savoir mettre et contrôler ses EPI
Être sensibilisé aux principes de fonctionnement d'un ARI
Connaître les procédures d'intervention et les consignes applicables en atmosphère dangereuse
Connaître les dangers liés aux gaz toxiques et les mesures de prévention associées
Connaître les principes d'alerte des secours et les conduites à tenir en cas d'accident

Parcours pédagogique

Théorie :

- Les bases de la prévention et la réglementation
- La description des EPI : ARI, contrôleur d'atmosphère, masque auto sauveur
- Les vérifications des EPI (visuelles, fonctionnelles, réglementaires)
- L'utilisation et l'entretien des EPI
- Les procédures internes du client
- Les atmosphères respirables : définitions, les fumées, les atmosphères toxiques et leurs dangers
- Les contraintes physiologiques liées au port de l'ARI (stress émotif, poids de l'appareil, perturbations sensorielles, augmentation de l'espace mort et du travail du porteur)
- Fonctionnement et description du matériel ARI (masque, micro-régulateur, détendeur HP, harnais, bouteilles) ; présentation par le formateur, sans manipulation par les stagiaires
- Les règles à respecter avant, pendant et après l'intervention (contrôle en vis-à-vis R.A.P.A.C.E, calcul de l'autonomie, surveillance de l'équipe, communication, entretien du matériel)
- La conduite à tenir en cas d'accident

Pratique :

Conformément au principe de sensibilisation, ce module reste théorique et démonstratif : le formateur présente et manipule le matériel devant le groupe, mais les stagiaires ne réalisent pas eux-mêmes de mise en situation avec port de l'ARI. Toute mise en pratique avec port effectif de l'ARI relève de la formation initiale ou du maintien et actualisation des compétences (MAC) ARI, dispensés par un formateur certifié en ARI

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique active et participative, à dominante théorique et démonstrative : apports didactiques, démonstrations du formateur, échanges

Moyens pédagogiques

- ARI autonome ou narguilé (démonstration par le formateur)
- Feuille de calcul de l'autonomie
- Procédures internes du client
- Auto sauveteur de formation : M20 (OCENCO) et/ou FENZY et/ou MSA et/ou DRAGER
- Détecteurs
- Revue de presse accessible via un DRIVE à disposition
- QCM
- Mémo
- Attestation individuelle

Qualification Intervenant·e·s

Formateur certifié en ARI



Méthodes et modalités d'évaluation

Vérification et validation des acquis théoriques des stagiaires par le formateur, en contrôle continu
QCM en fin de stage

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique Accessibilité Handicap. Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr